

---

Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Delarze Madeleine	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires		
Dépôt au nom d'un groupe	PS / Clivaz Cherryl	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

---

## Titre

### **La précarité dans notre commune - qu'en est-il?**

#### **Texte de l'intervention**

Se lever le matin et se dire qu'on a de la chance d'aller bien voire à peu près bien et qu'il est toujours possible de consulter son médecin, son dentiste ou n'importe quel spécialiste si besoin. Qu'avec l'explosion des coûts de la santé, la grave crise du pouvoir d'achat, le coût de la vie, nous allons tout de même pouvoir payer nos factures dans les temps.

Dans notre grande commune, dans mon village, je côtoie mes voisins, je rencontre des personnes et tout me semble paisible, tout a l'air de bien aller. Pourtant je sais, on sait, qu'une situation difficile n'est pas aussi visible qu'on veut bien le croire. La maladie peut toucher n'importe qui sans que cela nous interpelle, sans que cela se voit ou se sache forcément, une séparation, un mal-être, un travail peu rémunéré ("working poor"), un décès, le chômage, c'est tout pareil! On l'a appris, toutes les situations difficiles peuvent venir gangréner la vie de citoyen.nes respectables et faire chavirer leur quotidien en les menant dans le manque, dans la précarité. Et la retraite comme la vieillesse ne sont pas mentionnées!

Seul point visible pour nous dans notre Commune, l'aide sociale!

Dans le budget de fonctionnement de 2024, sous la rubrique 5720.3637.10 nous y trouvons la somme de frs683'200.- (2,29% en moins que 2023 selon l'Etat du VS, mais toujours plus haut que 2022 qui s'élevait à plus de frs598'000.-).

Tout en voulant rester discret car le propos n'est pas de divulguer ce qui ne doit pas l'être, il serait toutefois intéressant de savoir comment est partagée ou attribuée pour notre commune cette somme de plus de frs680'000.- ?

#### **Conclusion**

- Combien y a-t'il de bénéficiaires?
- Comment se fait la "répartition"?
- Est-ce que ce chiffre est plutôt stable ou a tendance à augmenter?
- Est-ce que cette moyenne se retrouve dans nos communes voisines?
- La Commune a-t'elle besoin de faire appel a des associations style "Table du Rhône" ou "Carton du cœur"?

Avec nos remerciements pour toutes les réponses et explications.

Collombey-Muraz, le 29 avril 2024

1<sup>er</sup> signataire :